



Rapport moral

Assemblée Générale de 3.EVA

Lundi 19 juin 2017, Limoux

Le PTCE n'est pas tombé du ciel !

D'abord il émane d'une Loi :

Article 9 de la Loi ESS de Juillet 2014

« le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec *des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale* pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable ».

Ensuite et dès la fin 2014 d'une volonté locale, activement soutenue par la Sous Préfecture :

- Un groupe de femmes porte la dynamique du PTCE 3.EVA. Ce cercle moteur a un rôle primordial dans la sensibilisation des acteurs et la pédagogie du pôle. Il a promu l'écoute en dépassant les controverses, l'échange au-delà des cloisonnements et se propose de devenir le futur conseil de bienveillance.
- 10 réunions de travail sur le mode du brainstorming ont permis d'organiser et d'alimenter la réflexion en mêlant les regards sur le territoire qui ont réuni plus de 250 acteurs.
- Élaboration d'un diagnostic qui a permis par l'association 3.EVA le dépôt du dossier de candidature avec le succès que l'on sait, basée sur l'idée d'explorer des voies et des espaces différents de ceux habituellement utilisés pour le développement économique et social du territoire. Cette volonté exige de réfléchir avec attention à la finalité des actions entreprises et aux méthodes appliquées pour les conduire.

Rappel des axes sur lesquels le projet 3.EVA a été retenu :

Axe 1 : Soutenir l'entrepreneuriat en milieu rural en stimulant d'un côté la création d'activités nouvelles et en consolidant de l'autre les entreprises et les initiatives existantes

Axe 2 : Attirer et maintenir de nouvelles compétences pour renforcer la dynamique de redynamisation et de revitalisation du territoire :

Axe 3 : Améliorer l'attractivité du territoire en valorisant le patrimoine et les ressources locales

Axe 4 : Développer la finance collaborative (vu comme un outil et non une fin en soi)

De nombreux intervenants (administration, associations, collectivités, institutions...) travaillent déjà sur des opérations qui concourent à la réalisation de ces objectifs et le PTCE n'a pas vocation à s'y substituer. Cependant le sujet n'est pas facile et l'état économique de ce territoire témoigne de la difficulté de la tâche. Les actions entreprises dans chacun de ces domaines vont vous être expliquées par la suite.

Qu'est ce qui fait l'originalité du PTCE ?

Les gens qui le compose car ils sont porteurs d'un trajet professionnel et qu'ils sont capables de mettre cet itinéraire professionnel en perspective avec le territoire qu'ils habitent. Ils mettent en avant aussi une étique de gouvernance, la notion de gouvernance étant celle mise en avant au sommet de la terre à Rio c'est-à-dire la participation aux décisions de ceux que ces décisions impliquent ou concernent.

Le territoire est sillonné de par des secteurs d'activités organisés en filières qui en général bénéficient d'une organisation verticale intégrée (opérateur local-organisation professionnelle-chambre consulaire / relations client-fournisseur...) et structurent l'espace économique. Entre ces axes ils existent des espaces interstitiels, des espaces vacants ou des espaces nouveaux qui sont ceux que le PTCE prétend explorer.



Quels sont ils ?

Les espaces nouveaux c'est tout ce que l'économie numérique peut apporter à un territoire : la formation à la culture numérique traverse les actions de ce PTCE. Trame des réseaux, espace de collaborations et vecteur d'un nouvel accès au savoir, le numérique est l'outil privilégié des projets que porte le Pôle. De même, l'usage du numérique renforcera les réseaux existants et participera au maillage du territoire palliant les handicaps géographiques.

Les espaces vacants se sont ceux désertés par les acteurs économiques traditionnels (exemple la monnaie, la production agricole diversifiée comme base des circuits courts, la valorisation des déchets pour lesquelles il n'existe pas de filière industrielle, ...).

Les espaces interstitiels sont ceux qui existent entre agriculture, tourisme, industrie, services ce sont les domaines de la pluriactivité, de l'ESS, et en général de toutes les relations fécondes que l'on peut nouer entre les piliers traditionnels de l'économie. Si on prend une projection spatiale c'est ici que le réseau prend son importance, puisqu'il connecte en une multitude de niveaux horizontaux les axes économiques traditionnels.

Comment on fait ?

Les mots clés :

- le **collaboratif**, la **coopération** plutôt que compétition : « ensemble » est dans le sigle de l'association, c'est aussi un retour sur les racines sociales de la culture coopérativiste vigneronne qui a structuré ces territoires au début du XXe siècle.
- la **transversalité** : c'est dépasser la logique d'intervention en tuyau d'orgue pour penser les problématiques dans leur ensemble et leur complexité (par exemple du foncier à la commercialisation pour le maraîchage) et agir en intégrant l'ensemble des parties prenantes concernées.
- le **numérique** en tant qu'outil pour rapprocher les acteurs du territoire, mais aussi les acteurs extra territoriaux qui portent un intérêt à ce territoire et ce qui s'y passe.
- la **co-construction** : c'est un concept inventé par les qualitiens car un système de qualité ne se construit pas seul mais repris par les sociologues de l'enfance pour comprendre comment on construit un adulte -on voit tout l'intérêt de ce concept pour les projets de territoire (exemple start up Ruffié).
- le **réseau** : il constitue le moyen de mobiliser l'intelligence collective autour d'un projet, sa puissance peut être considérable s'il mobilise suffisamment d'énergie.

Les méthodes :

- **L'approche territoriale** = que va apporter le projet au territoire, que peut apporter le territoire au projet ; ingénierie territoriale
- approche ESS : quelles sont les externalités positives de la démarche pour territoire en matière de solidarité économique, en quoi l'économie sociale participe-t-elle à des solutions ?
- **La transversalité** : alors que la société est classiquement organisée en filière, les transversalités entre filières sont à inventer
- La formulation d'une **ambition commune** met en mots un objectif et cristallise les énergies du groupe
- La recherche de l'**innovation territoriale** : « faire autrement » ; les rails mènent aux mêmes gares et quelques fois aux voies de garage. Dans le processus d'innovation on sort des rails de la pensée « classique » pour explorer de nouvelles pistes, inventer de nouveaux chemins.
- Penser à la **transition écologique, énergétique et sociale** à faire entre un monde dont les modèles précédents sous-jacents s'épuisent. La notion de biens communs qui implique une gestion positive ainsi que l'a démontré E. Ostrom, prix Nobel d'économie constitue aussi une perspective innovante pour le territoire (exemple le domaine de l'eau, domaine d'intervention prioritaire du PTCE).

Ces méthodes elles-mêmes non conventionnelles dans leur association, demandent une vigilance intellectuelle de chaque instant, en effet la tentation est grande de revenir dans les rails, par sécurité, par commodité.

Jean Claude Pons, 16 juin 2017